

Le sénateur Grosart: C'est sans doute parce que vous faites partie du club et moi, non!

Le sénateur Desruisseaux: Comment faites-vous au sujet de la dernière étape, lorsque vous transférez aux ministères les renseignements reçus du public?

M. Ford: Normalement, ces renseignements arrivent au bureau central d'Halifax. Ils y sont traités, étudiés, et retournés au fonctionnaire principal du gouvernement fédéral attaché au programme dans la région des Maritimes ou, s'il s'agit d'un problème d'envergure, il peut être renvoyé au Comité interministériel, s'il se rapporte à plus d'un ministère. Il est alors discuté et on prend une décision à son sujet. Nous essayons de toujours communiquer les renseignements aux lieux où l'on est en droit d'attendre qu'une décision soit prise. Nous ne sommes pas là pour rédiger de longs rapports qui vont ramasser la poussière sur une tablette. Nous essayons au contraire de les renvoyer dans des endroits où les gens sont capables d'aider ou d'obtenir de l'aide.

Le sénateur Desruisseaux: Est-ce là un service du bureau de l'ombudsman?

M. Ford: Non. Nous ne sommes pas des ombudsmen. Nous faisons partie de la fonction publique fédérale. Nous essayons de rendre plus efficaces la réalisation des programmes et l'acheminement des renseignements. Je crois que les ministères de la région Atlantique reconnaissent en nous des fonctionnaires fédéraux. Nous ne disons pas: «Nous ferons appel aux tribunaux et nous en ferons grand état». Nous essayons de mettre les intéressés en rapport avec la fonction publique fédérale.

Le sénateur Desruisseaux: Les mettez-vous en rapport avec l'ombudsman?

M. Ford: J'ignore s'il existe un Canada atlantique. Les gens viennent nous dire: «Voici un problème», et, à titre d'agents d'information, nous leur expliquons les différentes manières de procéder. Si quelqu'un nous dit: «Je veux aller ici» ou «Je veux aller là»—c'est ce qu'il aimerait faire—nous pouvons l'aider à communiquer avec cette personne. Notre travail consiste en somme à accélérer l'acheminement des renseignements.

Le sénateur Desruisseaux: Vous dites dans votre rapport annuel:

Il est intéressant de noter que six seulement des quarante-quatre ministères et organismes importants ont un personnel d'information qui se trouve en dehors d'Ottawa.

M. Ford: C'est exact.

Le sénateur Desruisseaux: Avez-vous l'intention de couvrir tout le Canada, s'il le faut éventuellement?

M. Ford: C'est ce que j'essayais de dire lorsque j'ai parlé de la régionalisation. Les bureaux de renseignements du gouvernement fédéral sont situés pour la plupart ici même, à Ottawa et, à moins que quelqu'un ne se trouve à l'extérieur pour les alimenter, la communication en provenance d'Ottawa ne sera pas tellement efficace. Lorsque nous sommes dans la région, nous aidons en effet aux ministères qui n'ont pas d'agents d'information affectés dans ces régions. C'est une partie de notre travail. Ils peuvent ainsi obtenir les renseignements dont ils ont besoin. Tous les ministères ne sont pas tenus d'affecter

des agents d'information à l'extérieur et nous n'avons pas au Canada une multitude d'agents d'information.

Le sénateur Grosart: Certains d'entre eux vous consultent-ils avant de rédiger ce premier texte qu'il vous faut parfois rédiger à nouveau? Je sais qu'il s'agit là d'un nouveau programme, mais avez-vous réalisé quelques progrès sur ce point?

M. Ford: Au palier régional, oui, nous sommes consultés au sujet des programmes.

Le sénateur Grosart: Des programmes d'information?

M. Ford: Oui. Comme le sait sans doute l'honorable sénateur, ce programme est encore à ses débuts quant aux autres arrangements qui pourraient être pris à Ottawa.

Le sénateur Desruisseaux: On a déjà répondu à mes autres questions. Je ne cherche rien en particulier; je trouve qu'Information Canada est un service nécessaire. Il prend de l'importance et aide les Canadiens à se rendre compte que leur pays est une entité unifiée et que les renseignements sont à la portée de tous ceux qui les demandent. Cependant, les frais nous gênent un peu. A mon avis, on devrait toujours étudier attentivement l'aspect financier.

Le président: Vous entendez par là ce qu'il en coûte en tout au gouvernement pour assurer les services d'information?

Le sénateur Desruisseaux: Pour tous les projets fédéraux.

Le président: Incidemment, monsieur le sénateur, M. Ford nous a remis—vous en avez je crois une copie—les remarques en marge de la définition des services d'information aux fins de comptabilité, définition qui est en réalité celle de l'équipe spécialisée affectée aux rapports sur l'information. L'un des buts du présent Comité est sans doute de définir le mot «information». Il faut d'abord trouver combien elle coûte. Nous ne semblons pas tellement renseignés sur cette question.

Le sénateur Grosart: Peut-être pourrions-nous persuader M. Ford de rédiger à nouveau ce texte.

Le président: J'en serais bien heureux si M. Ford y consentait.

M. Ford: Je ne crois pas que nous profitons beaucoup d'une nouvelle réduction de ce texte, sénateur.

Le président: Nous faut-il, selon vous, une nouvelle définition d'«information»?

M. Ford: Elle était exacte lorsque le groupe d'étude a complété ses travaux, monsieur le président, ce qui ne veut pas dire qu'elle l'est maintenant. On pourrait y ajouter beaucoup. Nous disions en somme, d'une façon très pragmatique, qu'il s'agissait là d'activités que nous étions en mesure de reconnaître de jour en jour au cours de notre travail. Nous les avons rassemblées et nous avons obtenu le chiffre de 53 millions de dollars. Ce n'était pas parfait, il va sans dire, mais c'était mieux que toute autre information dont nous disposions alors.

Le président: Pouvez-vous nous suggérer des façons de l'améliorer?

M. Ford: J'oserais dire, monsieur le président, que ce travail pourrait être fait en déléguant du personnel dans